

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Vie associative et sportive »

Conseil municipal du 21 octobre 2019
Séance du 19 septembre 2019

38 Associations Vie Associative - subventions

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, M. LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI, Mme MOUSSATEN, M. DEME.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, M. N'DIAYE, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, ASSAMTI, BOULHAMANE, FREMINE, RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET	Pouvoir à :	Mme CARLIER
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	Mme FAZAL
M. MARTIN	Pouvoir à :	Mme FOURRIER-CESBRON
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. AKABLI	Pouvoir à :	Mme CAPON
M. LELONG	Pouvoir à :	Mme LEHNER
Mme MAUPIN	Pouvoir à :	M. RIFI SAIDI
Mme M'BAYE-DIAO	Pouvoir à :	Mme JAJAN
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : M. LEMAIRE	1

■ Rapport de présentation :

Monsieur Karim BOUKHACHBA, conseiller municipal délégué, expose :

1. « Carnaval des possibles »

L'association ATTAC organise le « **carnaval des possibles** » le 29 septembre 2019 à St Leu d'Esserent, une manifestation à rayonnement intercommunal. C'est un moment festif, de partage, d'échanges, de rencontres, de découvertes pour produire et consommer autrement ensemble. Le programme de la journée articule des temps de conférences/débats, des moments artistiques, de pratiques physiques, d'ateliers de permaculture, culinaires et de nombreux moments collectifs qui utilisent le potentiel de la base de loisirs pour rêver qu'un autre monde, plus humain, est possible.

Une marche carnavalesque finale sera organisée pour dire « Oui » à la transition écologique. La première édition en 2018 a rencontré un franc succès.

Pour cette édition, les communes de Montataire, Saint leu d'Esserent, Nogent-sur-Oise participent financièrement à cet événement. La ville de Creil souhaite également contribuer à cette manifestation, en versant à l'association ATTAC, organisatrice, une subvention sur projet d'un montant de 1 500,00€.

Elle apporte également un soutien logistique et technique en assurant le prêt de matériel, le montage et le démontage (barnums, tables, chaises).

maintenant !

Il vous est demandé d'approuver le versement d'une subvention à l'association ATTAC, d'un montant de 1 500,00€.

2. Comité de Défense et de Promotion de la Santé et des Hôpitaux Publics de Creil et de Senlis

Le Comité de Défense et de Promotion de la Santé et des Hôpitaux Publics de Creil et de Senlis souhaite organiser des animations et des rencontres culturelles afin de sensibiliser la population sur les conséquences et les risques liés à la fermeture de la maternité.

Il vous est demandé d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 2 000,00 €.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Vie associative et sportive » en date du 19 septembre 2019,
Considérant le succès de la première édition du Carnaval des possibles,
Considérant le rayonnement intercommunal du Carnaval des possibles,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38 Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver l'attribution d'une subvention sur projet d'un montant de 1 500,00 € à l'association ATTAC organisatrice de la seconde édition du Carnaval des possibles, sur le territoire de l'Agglomération Creil Sud Oise.

Article 2 : d'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 000,00 € au Comité de Défense et de Promotion de la Santé et des Hôpitaux Publics de Creil et de Senlis.

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage : **2 2 OCT. 2019**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

Repon
Pour le Maire
et par délégation
Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 25/10/19

et publication ou notification le 25/10/19

affiché le 22/10/2019

CREIL, le 25/10/2019

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques

Jacques VILMONT

Envoyé en préfecture le 25/10/2019

Reçu en préfecture le 25/10/2019

Affiché le 22/10/2019

SLO

ID : 060-216001743-20191021-DLRG191021038-DE